

Seance du 11 octobre 1975

Le onze octobre mil neuf cent soixante quinze à vingt

heures treize, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary, Maire.
Présents: M^r Allary, Ferret, Magière, Joseph, Durmeise, Gouedo, Borderon,
Absents: M^r Philippeau, Faure, Roumier.
Secrétaire: M^r Borderon.

Date de Convocation: 7 octobre 1975.

Fonds d'équipement des collectivités locales.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un crédit de 3524 francs est attribué à la commune au titre du Fonds d'équipement des collectivités locales.

Afin d'utiliser au mieux cette somme, le Conseil décide le principe d'un emprunt de 20000 francs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la mise en état de chemins ruraux.

Chemins prévus:

celui de Borderon au Maine au Loup et de Durmeise aux Meneries.

Fonds d'équipement des collectivités locales

Un crédit de 3524 francs est attribué à la commune au titre du Fonds d'équipement des collectivités locales.

Afin d'utiliser au mieux cette somme, le Conseil décide le principe d'un emprunt de 20000,00 francs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la mise en état des chemins ruraux.

Aide Médicale annuelle.

aucun inscrit.

Indemnité de gestion au Receveur Municipal

Le Conseil Municipal attribue une ~~subvention~~ somme de 70 francs à Monsieur Saubion Yves, Receveur Municipal, pour l'année 1975.

Indemnité Conf. des budgets.

Le Conseil Municipal, de l'indemnité attribue une somme ^{annuelle} de 200 francs à Monsieur Saubion Yves, Receveur Municipal à compter du 1^{er} janvier 1975.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. ont signé les membres présents.



Ferret

Allary





